Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

Grand Lac est couvert par le SCOT Métropole Savoie. Retrouvez sur cette page les inform ations relatives à ce document.

Publié le 25 mars 2025
Dernière modification le 10 septembre 2026

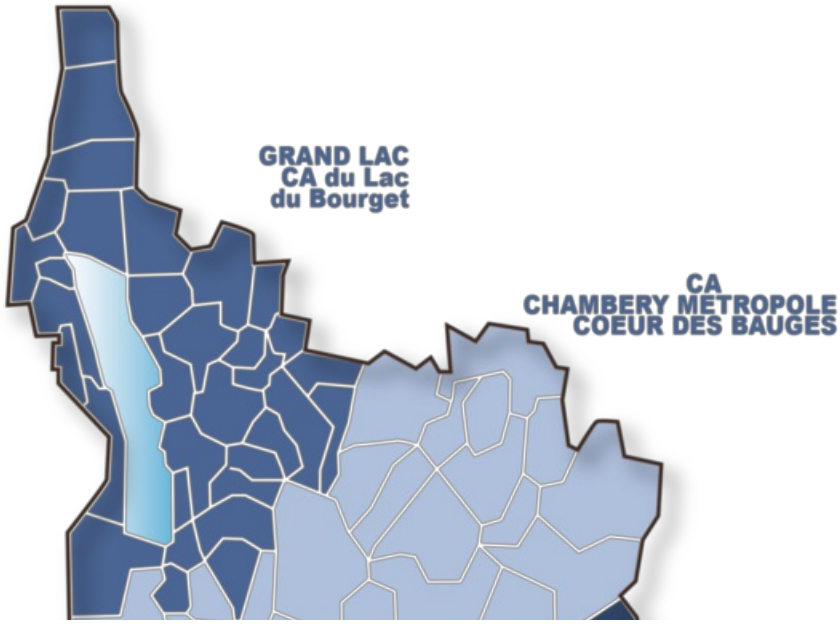
Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

Qu'est-ce qu'un SCOT ?

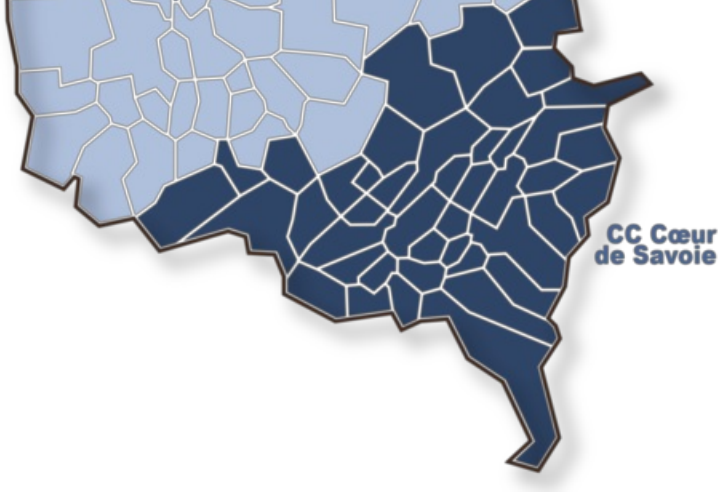
Le schéma de cohérence territoriale (SCOT) est un document de planification stratégique à long terme (environ 20 ans).

Chargé d'intégrer localement les règlementations supérieures, le SCOT porte un projet de territoire à l'é chelle du bassin de vie constitué des trois intercommunalités suivantes : Grand Lac, Grand Chambéry e t Cœur de Savoie.

Il offre un cadre de référence à plusieurs politiques portées par Grand Lac (habitat, mobilité, climat/air/ énergie et urbanisme en particulier).



https://grand-lac.fr/au-quotidien/amenagement-et-developpement-du-territoire/planification/le-schema-de-coherence-territoriale-scot?



Quels liens entre le SCOT et les Plans Locaux d'Urbanisme de Grand Lac ?

Le SCOT est porté par le syndicat mixte fermé Métropole Savoie (http://www.metropole-savoie.com/) : ce qui ve ut dire que ce syndicat est administré uniquement par les élus des trois intercommunalités qui le comp ose.

Grand Lac, par l'intermédiaire de ses élus, participe donc de manière active à la construction et à la vali dation des éléments qui constituent le SCOT.

Pour assurer une mise en œuvre cohérente du projet sur les différents territoires de Métropole Savoie, l 'ensemble des documents de planification (intercommunaux ou communaux) doivent être compatibles avec le SCOT. C'est le cas pour les trois Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi) qui couvrent le territoire de Grand Lac aujourd'hui.

SCOT en vigueur et procédures d'évolution en cours

Elaboré en 2005, le SCOT actuellement en vigueur a été révisé et actualisé en 2020. La modification sim plifiée n°2 a été engagée le 31 janvier 2025.

Modification simplifiée n°2 du SCoT : concertation du public

Métropole Savoie a organisé une concertation auprès du public dans le cadre de la modification simpl ifiée n°2 du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) en juin 2025. Plusieurs réunions publiques ont é té organisées, ouvertes à tous : habitants, acteurs locaux, associations. Elles avaient pour but de favori ser l'information, l'échange et la participation du public dans le processus d'évolution du SCoT.

Modification simplifiée n°2 du SCoT : Mise à disposition du public

Du lundi 13 octobre 2025 au lundi 17 novembre 2025

Dans le cadre de la modification simplifiée n°2 du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), Métropole S avoie organise une mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée. Cette modification a pour objectif l'intégration des orientations nationales en matière de réduction de la consommation fo

ncière, telles qu'introduites par la loi Climat et Résilience du 22 août 2021. Elle vise notamment à adapte r la trajectoire de sobriété foncière du territoire de Métropole Savoie inscrite dans le SCoT.

- **Le dossier mis à disposition du public est accessible sur le site internet de Métropole Savoie ici ! (https://www.metropole-savoie.com/)**
- **Le dossier de consultation et un registre d'observations sont disponibles au siège de Métropole Savoie: 25 rue Jean Pellerin, 73 000 Chambéry aux horaires d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00).**
- **Le public peut adresser ses observations par courrier à l'adresse suivante : 25 rue Jean Pellerin, 73 000 Chambéry**
- **Le public peut également adresser ses observations par mail à : urba@metropole-savoie.com**

GRAND LAC

GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.